Comment compléter cette lettre type de notification:Les indications figurant entre < > doivent être remplacées par les informations propres à chaque appel d’offres. Les éléments figurant entre [ ] et sur fond gris sont des options: ils doivent être insérés si nécessaire et ne doivent être modifiés qu’à titre exceptionnel, si les exigences propres à un appel d’offres spécifique l’imposent. Toutes les autres parties doivent rester inchangées. Dans la version finale de la lettre de notification, n’oubliez pas de supprimer le présent paragraphe, tout autre texte affiché sur fond jaune et tous les crochets.

**Lettre de notification pour un marché de services**

**< En-tête du pouvoir adjudicateur >**

< Date >

< Nom officiel du soumissionnaire/candidat/contractant>

<Adresse du soumissionnaire/candidat/contractant >

N/Réf: < référence de la publication >

< Madame / Monsieur >,

**< Intitulé du marché >, < Lieu(x) d’exécution >**

[Pour les marchés à prix unitaires et les marchés à prix forfaitaire qui impliquent la mise à disposition d’experts principaux: Le marché mentionné en objet peut vous être attribué sous réserve de la disponibilité d’experts principaux, pour le montant indiqué dans votre offre [, corrigé des erreurs arithmétiques comme suit: <…>] et conformément aux conditions énoncées dans le dossier d’appel d’offres.]

[Marchés à prix forfaitaire qui n’impliquent pas la mise à disposition d’experts principaux: Le marché mentionné en objet vous sera attribué pour le montant indiqué dans votre offre [, corrigé des erreurs arithmétiques comme suit: <…>] et conformément aux conditions énoncées dans le dossier d’appel d’offres.]

Le montant du marché est de <montant> [EUR] [<code ISO de la monnaie nationale> uniquement en gestion indirecte.]

Si vos coordonnées bancaires ont changé depuis la soumission de votre offre, veuillez remplir un nouveau formulaire «signalétique financier».

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous vos notes, ainsi que celles attribuées à la deuxième meilleure offre. Ces notes sont fondées sur la moyenne des notes techniques attribuées par les évaluateurs en fonction des critères d’attribution. Vous trouverez également les résultats composites de l’évaluation:

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | **Résultats composites** | | | |
|  | Org. et méth. | [Exp. princ. nº 1] | [Exp. princ. nº 2] | [Exp. princ. º 3] | [<…>] | | Note technique moyenne | | Note techn. pondérée  x 0,80 | Note financ. x 0,20 | Note globale | |
| Votre offre |  |  |  |  |  | |  | |  |  |  | |
| Deuxième meilleure offre |  |  |  |  |  | |  | |  |  |  | |

[Pour les marchés à prix unitaires et les marchés à prix forfaitaire qui impliquent la mise à disposition d’experts principaux: Vous êtes invité à soumettre, dans les **cinq jours** suivant la date figurant sur la présente lettre, une déclaration attestant que tous les experts principaux que vous proposez dans votre offre sont disponibles à la date du < date >, date indicative d’entrée en vigueur du contrat.

En cas d’indisponibilité d’un ou de plusieurs des experts principaux proposés dans votre offre, vous devez, dans un délai de **15 jours** à compter de la date figurant sur la présente lettre, proposer des remplaçants. Ceux-ci posséderont des qualifications et une expérience au moins équivalentes à celles des experts initialement proposés. Les propositions de remplacement d’experts principaux devront être dûment justifiées. Toutefois, leur acceptation n’est pas limitée à des cas spécifiques. Pour votre information, le remplaçant ne peut pas avoir été proposé comme expert principal par un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure. Plusieurs remplaçants peuvent être proposés pour la même fonction, mais une seule période de 15 jours sera accordée. Le pouvoir adjudicateur effectuera un choix parmi les experts proposés.

La note totale obtenue par le remplaçant doit être au moins aussi élevée que celle de l’expert proposé dans l’offre. Par ailleurs, le remplaçant doit remplir les exigences minimales requises pour chaque critère d’évaluation.

Afin de pouvoir procéder à l’établissement de votre contrat dans les meilleurs délais, nous vous prions de bien vouloir nous envoyer les informations demandées, dans le délai de 15 jours indiqué ci-dessus, à l’adresse suivante:

<Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>, à l’attention de <adresse de l’unité/la section>

Si aucun remplaçant n’est proposé dans le délai prescrit ou si les remplaçants proposés ne sont pas suffisamment qualifiés, le pouvoir adjudicateur peut décider d’annuler la présente attribution. ]

[Pour les marchés à prix unitaires*:* De plus, nous vous prions d’indiquer [l’auditeur][les auditeurs] que vous proposez pour la fourniture des rapports relatifs à la vérification des dépenses.]

[Afin de faciliter l’établissement du contrat, veuillez confirmer que vous demanderez le préfinancement de < montant du préfinancement >.]

[Pour les contrats qui ne sont pas déjà gérés via OPSYS: Veuillez confirmer dès que possible si vous êtes en mesure de signer le contrat au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la QES au sens du règlement (UE) nº 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée[[1]](#footnote-1).

Les documents signés avec une QES bénéficient du plus haut niveau de sécurité et de sécurité juridique en vertu du règlement eIDAS. Vous trouverez de plus amples informations générales à l’adresse suivante: <https://ec.europa.eu/cefdigital/wiki/display/CEFDIGITAL/eSignature+-+Businesses>

Nous vous recommandons de vérifier la signature QES et la validité de votre certificat avant de renvoyer le document contresigné. Veuillez utiliser l’un des outils suivants:

- l'outil de validation DSS Demonstration disponible à l’adresse <https://ec.europa.eu/cefdigital/DSS/webapp-demo/validation> pour vérifier la validité d’un certificat en indiquant le nombre et le type de signatures valides dans un document;

- Adobe Acrobat Reader: <https://helpx.adobe.com/be_fr/acrobat/using/validating-digital-signatures.html>

- l'outil EU Trusted List Browser peut être consulté pour vérifier si le fournisseur de signature électronique et le service de confiance qu’il fournit figurent sur ladite liste de confiance: <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/>

Pour vous assurer que vous utilisez une QES conforme au règlement eIDAS, vous devez vérifier qu'aussi bien le prestataire de services que le service de création de certificats qualifiés utilisé figurent dans l’outil EU Trusted List Browser*.* ]

[Le contrat vous sera envoyé pour signature si vous fournissez les informations demandées ci-dessus dans le délai prescrit et en respectant les conditions précitées.]

[Le contrat doit être signé par les deux parties au plus tard le <précisez la date>.]

Veuillez noter que, comme le précisent les instructions aux soumissionnaires, l’appel d’offres peut, dans certaines circonstances, être annulé par le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, quels que soient leur nature (notamment une indemnisation pour manque à gagner) ou leur rapport avec l’annulation d’un appel d’offres, quand bien même il aurait été informé de la possibilité d’un préjudice. La publication d’un avis de marché n’engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

[À insérer lorsque le montant du marché excède le seuil de 300 000 EUR **sauf** dans les cas suivants:

1) dans une procédure où une seule offre a été soumise;

2) dans une procédure négociée sans publication préalable.

Le contrat ne peut être signé qu’après une période de [dix jours calendaires lorsque des moyens de communication électroniques sont utilisés] [15 jours calendaires lorsque d’autres moyens sont utilisés] à compter du jour suivant la date à laquelle cette notification a été envoyée. Au cours de cette période, vous pouvez soumettre toute observation concernant la procédure de passation de marché au pouvoir adjudicateur. S’il n’est pas possible de conclure le marché tel qu’il était envisagé, nous nous réservons le droit de revoir notre décision et d’attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou d’annuler la procédure].

La mise en œuvre des tâches ne peut pas commencer tant que le contrat n’a pas été signé par les deux parties.

< Ajoutez des instructions particulières, le cas échéant.>

Je vous prie d’agréer, <Madame / Monsieur>, l’expression de ma considération distinguée.

< Nom **>**

1. Règlement (UE) nº 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l’identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE. [↑](#footnote-ref-1)